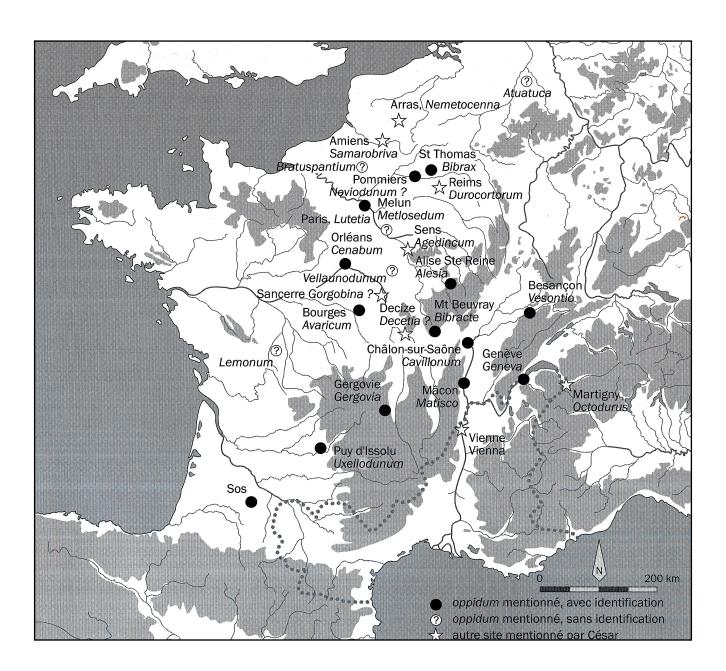
LES OPPIDA: VILLES ET REFUGES

De tout temps l'homme a cherché à se protéger des menaces extérieures en mettant à profit les éléments naturels situés à sa portée.

Avec la sédentarisation croissante de ses activités, celui-ci a opportunément pris possession des lieux les plus favorables, reliefs, méandres, marécages... afin de les aménager, cette fois dans la durée, pour une meilleure sécurité de son groupe, de son habitat et de ses moyens de subsistance.



Des fortifications adaptées aux reliefs

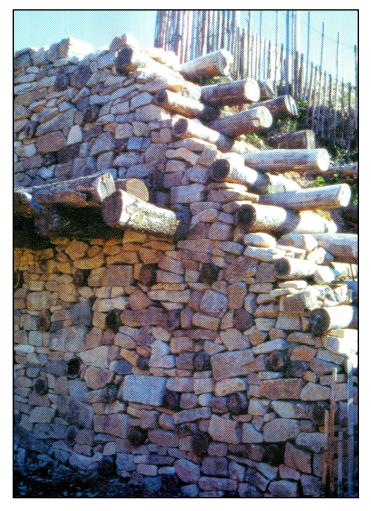
C'est dans un tel contexte que s'ouvre l'ère des *oppida* dans le courant du -V° millénaire, à l'âge du Néolithique, lorsque ces places fortifiées se créent d'abord sur les hauteurs. Après une période culminante à la fin de l'âge du bronze, vers -900, ils seront en général abandonnés au début de l'âge du fer pour connaître ensuite plusieurs fluctuations.

A nouveau en expansion au début du -VI° siècle, ils régresseront encore jusqu'à leur abandon entre -500 et -400. Seuls des *oppida* perchés de petite superficie subsisteront en faible nombre avant un nouvel et dernier essor en Gaule dans les trente dernières années du -II° siècle et la première moitié du -1er siècle, avec cette fois une multitude de créations en plaine sur une vaste étendue, de la Hongrie au sud de l'Angleterre.

Cette dernière phase concerne directement la conquête césarienne car plusieurs de ces sites proto-urbains seront intimement liés au déroulement des évènements de cette période.

Reconstitution d'un murus gallicus à Bibracte (Photo Fr Rousseau)

En matière d'identification, si les termes oppidum et urbs sont parfois utilisés par César pour une même localité, on retiendra que l'oppidum correspond la plupart du temps à un lieu à priori urbanisé et fortifié avec rempart et fossé, même s'il peut arriver qu'il en soit dépourvu.(1) Dans, ce dernier cas, il s'agira de sites dits« ouverts », en opposition aux espaces protégés. Parmi les différents termes que le proconsul utilise précisément pour désigner les sites d'habitats figurent celui d'oppidum, mais aussi ceux d'urbs, (ville), d'aedificium (domaine), de vicus (village), et de castellum (fort). Cette dernière mention, attribuée par exemple en Belgique à certaines places fortes des Atuatuques (B.G.II.29)



ainsi qu'à celle d'*Atuatuca* chez les Eburons (B.G.VI.32), s'applique à la fois à des sites fortifiés plus réduits ou à des situations en hauteur, d'où une nécessaire prudence au niveau de l'interprétation lorsqu'il s'agit d'expressions latines.

Par conséquent, à l'appellation *oppidum*, faut-il probablement préférer le mot celtique « *dùno* », latinisé en *dunum*, (forteresse, colline), avec l'idée d'un espace clos surélevé que l'on retrouve dans le nom de l'*oppidum* principal des Suessions, « *Noviodunum* » (2) : « nouvelle forteresse » ou « nouvelle enceinte ».

Un lieu qui en -57 a fait l'objet d'un siège où le général romain reconnait toute la difficulté à faire traverser ces défenses par sa seule infanterie : « ...la largeur du fossé et la hauteur des murs firent échouer son assaut. » (B.G.II.12).

A l'occasion du siège d'Avaricum (3) en -52, qui a duré près d'un mois, celui-ci souligne une nouvelle fois la qualité de ce type de retranchement, en particulier sur la nature du rempart, le murus gallicus : « Ce genre d'ouvrage offre un aspect varié qui n'est pas désagréable à l'oeil...il est de plus très pratique et parfaitement adapté à la défense des villes car la pierre le défend du feu et le bois des ravages du bélier. » (B.G.VII.23).

Le mode d'aménagement des enceintes celtes, correspond principalement à deux types de construction : à talus massif et à poutrage interne.

Dans le premier cas (type « Fécamp »), il s'agit de levées de terres de plusieurs mètres de haut issues du creusement d'un fossé à fond plat, rencontrées surtout en Gaule Belgique, et au sud de la Loire pour le second cas, avec un assemblage de poutres horizontales perpendiculaires au mur.(4)

Ces poutres sont parfois reliées par un cloutage, recouvertes de remblai et calées par des blocs pierreux, avec un parement externe et interne en pierres, ou uniquement avec une butte de terre sur la face interne ; si le cloutage est associé au critère de cette rampe interne, c'est bien le *murus gallicus* décrit par César dont il sera question ici.

L'entrée de ces places fortifiées est le plus souvent du type « à ailes rentrantes », aménagée sous la forme d'un couloir pénétrant, ou d'un évasement, au bout duquel, parfois après plusieurs dizaines de mètres, la porte donne sur un porche surmonté de hourds en bois facilitant la défense de l'accès.

Ce système possédait des tours, dont de rares cas signalent l'existence, comme celles, espacées de 29 m, identifiées sur l'*oppidum* du Mont Vully, en Suisse.(5)

Par ailleurs, ces *oppida* tirent le meilleur avantage possible des particularités des reliefs et des cours d'eau.

On les trouvera généralement sur des éperons barrés, des crêtes, des hauteurs, les bords de plateaux, en plaine, et en ce qui concerne les rivières, dans les confluents et méandres, ou tout simplement sur les bords de celles-ci.

Leur superficie est très variable, d'une dizaine d'hectares à plusieurs centaines (6), à l'exemple de deux *oppida* du sud de l'Allemagne : Manching, 380 ha (7), et surtout, Heidengraben, 1 600 ha.(8)

Un symbole de la puissance aristocratique



Reconstitution d'une porte de l'oppidum de Manching (Bavière) -1er siècle (Musée de Bibracte)

Les coupes de remparts ou les investigations de surface effectuées sur plusieurs sites sont encore trop partielles pour livrer systématiquement des datations définitives, mais surtout, pour formuler des avis formels sur les différentes fonctions de ces sites, parmi lesquelles l'usage en tant que refuge semble néanmoins acquis. La taille importante de ceux-ci, la surface parfois réduite des zones occupées, les extensions successives des défenses, la variété probable des utilisations suivant les régions, les transformations historiques des reliefs ou la présence de couverts forestiers, sont autant de facteurs qui rendent difficile toute analyse fine de ces ensembles. Il n'en reste pas moins qu'à la Tène finale (-150 à -30), période de floraison de ces sites en Gaule, un certain nombre de ces aménagements d'envergure témoignent manifestement de préoccupations orientées vers la vie communautaire et le regroupement social et économique au delà même de la dimension de refuge.

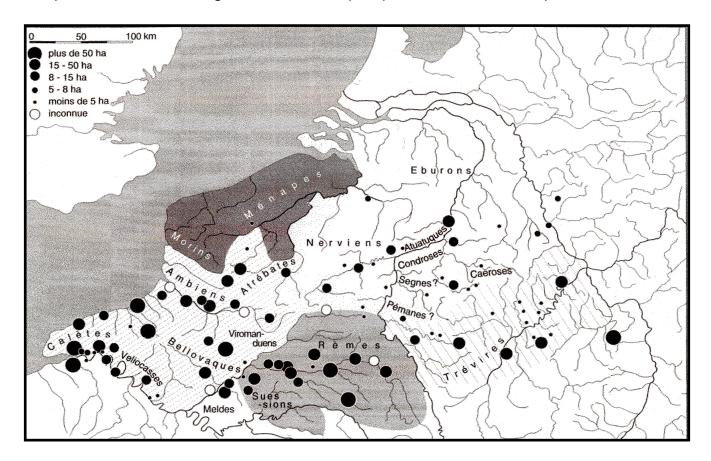
La mise au jour de quartiers d'habitat sur certains *oppida,* bien circonscrits le long de voies principales et secondaires, impliquent en effet l'existence d'une incontestable trame urbaine.

Si ces ouvrages hébergent comme on le sait des bâtiments de stockage de blé et autres denrées alimentaires, comme à *Bibracte* (9) et *Avaricum*, (*B.G.I.23 et VII.32*), des zones dédiées à l'artisanat y ont aussi été découvertes, précisément à *Bibracte* (10), démontrant ainsi l'importance de l'économie à travers une spécialisation poussée qui dépasse le seul aspect local. Par ailleurs, ces lieux tiennent un rôle éminent au niveau des réunions d'assemblées, notamment politiques et religieuses, au sein d'espaces laissés libres dans l'*oppidum*. (*Voir les parties « Les Gaulois et la guerre » et « Divisions territoriales et gouvernance »*).

A l'évidence, de telles structure représentent pour les peuples de véritables « lieux symboles » érigés et dominés par l'aristocratie. Ils constituent aussi pour les sites dont on dispose de certitudes, des centres de vie puissamment protégés et ouverts à des rassemblements rituels, ou de marchés, que côtoient habitats, officines de production et d'échange, voire même dans plusieurs cas de figure, des ateliers monétaires. (11)

Une implantation belge « méridionale »

Pour la Belgique, la carte d'implantation des sites fortifiés signale ouvertement une zone dense qui s'étend d'est en ouest sur une longue bande de 600 km et sur une centaine de km en largeur. Une zone qui comprend des structures d'urbanisation précoces valant surtout pour les peuples du Sud-Est,Trévires, Suessions ou Rèmes, plus ouverts aux relations commerciales avec le Sud et possédant des implantations fortifiées généralement un peu plus anciennes mais pour certaines de



Les sites fortifiés de Gaule Belgique (Stéphan Fichtl « Les Gaulois du Nord de la Gaule »)

durée courte. Chez ce dernier peuple par exemple, l'oppidum de Condé-sur-Suippe (02) semble avoir été occupé brièvement de -120/110 à -90/80, et aurait précédé de peu la fondation de la ville de Reims, que césar ne cite pas en tant qu'oppidum et pour laquelle la numismatique fournit une occupation de la première enceinte de 110 ha aux alentours de -70, la seconde, de 600 ha.., lui ayant été, soit

concomitante à l'époque gauloise, soit ajoutée par la suite.(12) L'ensemble des oppida belges nommément cités par César dès ses premiers pas dans le pays concernent d'ailleurs ce secteur d'arrivée : Bibrax, Saint-Thomas (02), (32 ha), chez les Rèmes, Noviodunum, Pommiers (02) (40 ha) chez les Suessions, le dernier, Bratuspantium, Vendeuil-Caply (60), (60 /?) (60 ha) ou Gournay-sur-Aronde (60) (60 /?) (100 ha), relevant des Bellovagues.(13) En outre, César en signale douze ... (14) rien que pour le territoire des Suessions (B.G.II.4). Pour Noviodunum, la durée d'occupation du site serait comprise entre -60/50 et -10/1 et celle de son ancien « concurrent » pour le choix du site de la guerre des Gaules. Villeneuve-Saint-Germain (30 ha) entre -80/70 et -50/40.(15) Deux autres noms de ville, sans référence à un *oppidum*, sont aussi cités par César pour la Belgique : Samarobriva (Amiens?) chez les Ambiens et Nemetocenna (Etrun,?Arras?), pour les Atrébates. A Amiens. il n'existe aucune trace de site fortifié, ni même d'agglomération laténienne ..., pour Arras, seul l'oppidum d'Etrun (20 ha), à 6 km, peut correspondre à un site central. Quant à la Nervie, cité où aucun nom de ville n'apparait dans le récit en dépit de la présence d'un immense territoire, deux oppida et trois castella, existaient bien dans cette partie méridionale de la Belgique (voir la partie « A la recherche de la Nervie »). Cette densité propre à la moitié sud , confirmée par le nombre élevé de places fortes appartenant aux territoires ambien. calète, véliocasse et trévire, est aussi le reflet du déséquilibre qui existe entre le sud et le nord de cette région où, du littoral de la mer du Nord, aux rives du Rhin, les sites fortifiés d'importance sont presque absents. Dans cette frange septentrionale, un seul site d'une certaine taille se distingue, la fortification située chez les Eburons, à Kanne - Caster, (B), sur les bords de la Meuse, près de Maastricht.(16) Ce retranchement occupe une vingtaine d'hectares, dans la tranche basse des superficies des places fortes de la Belgique, dont la moyenne des surfaces, hormis les trois oppida de 100 ha et plus (17), s'établit à une trentaine d'hectares. Par contre, un tiers des lieux fortifiés de l'âge du fer sont des « castella » de petite surface, égaux ou inférieurs à 5 ha, liés à une aristocratie de portée locale et majoritairement situés entre le Rhin et la Sambre, dans une zone correspondant globalement à l'espace forestier des Ardennes actuelles. Dans la partie sud-ouest de la Belgique, les *oppida* rencontrés sont à talus massifs, alors que le rempart de type « murus gallicus » apparait progressivement en allant vers l'est, zone où au delà de la Meuse commence à se faire sentir l'influence d'outre-Rhin, celle des remparts dits « à poteaux verticaux ». Quant à la datation, malgré le nombre limité des fouilles, les approches menées sur plusieurs oppida tendraient à accréditer des durées de vie courtes, de l'ordre de trois ou quatre générations pour certains d'entre-eux. La conquête romaine, qui aurait pu avoir une influence, n'a pas interrompu immédiatement leur utilisation. Il faudra en effet attendre la mise en place effective de la romanisation, sous Auguste, dans le dernier guart du -1er siècle, pour que le « phénomène oppida » décline véritablement, à part quelques exceptions, dont celle de l'oppidum trévire du Titelberg (Luxembourg) qui, sur près de 160 ans, de -130 à +30 a prospéré un peu plus longtemps. Cet oppidum de 43 ha fait figure de site principal avec la particularité d'avoir été largement ouvert sur l'extérieur : on y a en effet retrouvé les traces d'un atelier monétaire et plus de 3 000 pièces gauloises appartenant à plus de 30 peuples différents.(18) En outre, la présence sur ce lieu d'une garnison romaine, attestée par des fossés en V. confirme que les *oppida* ont aussi servi aux légions durant, ou après, la guerre des Gaules. En Belgique, une occupation de ce type concerne l'oppidum de La Chaussée-Tirancourt (80), chez

les Ambiens, qui a livré une proportion sensible de monnaies d'auxiliaires de l'armée de César.(19)

Ces occupations militaires seront l'un des derniers témoignages de vie des oppida. Ceux-ci, symboles aristocratiques de l'ancienne Gaule et centres respectés d'assemblées politique et religieuse, seront désormais obsolètes. Ils perdront rapidement et définitivement leur statut au profit d'une urbanisation nouvelle inspirée du modèle méditerranéen.

NOTES

- (1) Tite-Live Histoire romaine, XXII.11.
- (2) Noviodunum oppidum suession dit en « éperon barré » 40 ha Situé près du village de Pommiers (02), très certainement celui cité par César Les expertises de monnaies en or tendent à pencher pour une création tardive du site, à savoir dans les années qui précèdent la conquête romaine.
- (3) Avaricum Bourges.
- (4) Il arrive que l'on rencontre aussi un poutrage vertical sur les deux parements, ou seulement sur la face externe, en majorité dans l'est de l'Europe.
- (5) Oppidum séquane, puis helvète, du Mont Vully 50 ha Situé au bord du lac de Morat Stéphan Fichtl La ville celtique Les oppida de 150 av.J.C à 15 ap.J.C Errance 2005 p.75.
- (6) On retiendra le seuil, purement indicatif, de 10 ha comme minimum pour l'appellation d'*oppidum*, le « *castellum* » relevant alors de l'échelle inférieure.
- (7) Manching Situé en Bavière Parrodunum ?
- (8) Heidengraben Situé dans le Bade-Wurtemberg
- (9) Bibracte le Mont Beuvray, dans le massif du Morvan, sur le territoire de trois communes et de deux départements (71/58).
- (10) Stéphan Fichtl op.cit p.107 à 113.
- (11) A Villeneuve-Saint-Germain (02) oppidum suession 30 ha Le site a sans doute été progressivement abandonné au profit de celui de Pommiers « Noviodunum » entre -60 et -40. Fragments de moules, fléaux de balance, potins et monnaies en argent attestent effectivement de la présence d'un atelier monétaire Stéphan Fichtl op.cit p.161.
- (12) Stéphan Fichtl Des capitales de cités gauloises aux chefs-lieux de province : le cas de Reims Durocortorum - communication - 2004
- (13) A 30 km au S.E de Vendeuil-Caply, l'*oppidum* de Gournay-sur-Aronde, le plus grand du territoire, est placé à l'entrée de celui-ci sur la trajectoire de l'arrivée de César en -57 : il pourrait être une alternative envisageable car la promptitude du mouvement romain cette année là, associée à la volonté des Bellovaques de trouver un refuge immédiat, serait susceptible d'aller dans ce sens. Cet *oppidum*, peu fouillé (céramiques de la Tène D2 -70/ -30) a sans doute été remanié et date peut-être d'une époque antérieure. En outre, la présence en ce lieu d'un exceptionnel sanctuaire du -III° siècle, rayonnant au delà des frontières du peuple, ajoute à l'importance du site. Hormis ces deux *oppida* figurent plus au sud de leur terrtoire, ceux de Gouvieux (47 ha) et de Bailleul-sur-Thérain (35 ha).
- (14) César signale douze *oppida* relevant des Suessions, chiffre difficile à confirmer sauf si l'on prend en compte les territoires soumis, Meldes et silvanectes et celui, associé, des Rèmes.
- (15) Stéphan Fichtl La ville celtique Les oppida de 150 av. J.C. à 15 ap. J.C. Errance 2005 p.37.
- (16) Kanne Caster La datation du site est partielle car elle ne porte que sur l'analyse des poteaux en l'absence de fouilles probantes. Stéphan Fichtl -Les fortifications de Gaule Belgique à la Tène finale R.A.P N°3/4 1996 p.228. Il est possible que des travaux ordonnés par l'occupant et réalisés par des Gaulois ait abouti à la création d'un retranchement romain, voire encore à l'extension d'un site gaulois antérieur. (voir la partie Atuatuca à Tongres ?) .
- (17) Donnersberg 240 ha Situé en Rhénanie Palatinat, chez les Trévires, Variscourt / Condé/Suippe (60) 170 ha, chez les Rèmes, Gournay- sur-Aronde (60) 100 ha, chez les Bellovaques.
- (18) Stephan Fitchl Les Gaulois du Nord de la Gaule (150 à 20 av.JC.) Errance p.88.
- (19) Bâti suivant la technique celte, cet *oppidum* de 35 ha ne révèle pas de structures d'habitats laténiènes et pourrait, selon certains historiens, avoir été édifié par les Belges au bénéfice des troupes romaines et à une date, si tel devait être le cas, que seules de futures fouilles pourraient préciser.